



EDITORIAL

Vous êtes agent de direction dans un organisme de Sécurité sociale, un métier empreint d'exigences collectives mais aussi de singularité en ce qui concerne votre statut.

Du 2 au 6 novembre vous serez appelés à voter pour désigner vos représentants à la Commission Paritaire Nationale d'Interprétation (CPNI) de votre convention collective. Au-delà de la gouvernance de cette commission, ce scrutin fixera le taux de représentativité des syndicats d'ADD, ce qui déterminera leur présence ou non à la table des négociations et dans les multiples instances traitant des problématiques propres au personnel de direction.

Ne laissez pas passer l'occasion de soutenir un syndicat à votre image, responsable, soucieux d'être à votre service et assumant totalement les avancées de la convention collective du 18 septembre 2018 que nous avons signée.

Retrouvez en page intérieure le portrait des 4 candidats présentés par le SNPDOSS CFE-CGC.

Les semaines et mois à venir seront déterminants.

Aujourd'hui, le SNPDOSS CFE-CGC a toute légitimité pour vous représenter à la commission de la Liste d'aptitude et dans le cadre de la mission confiée à Jean-Louis REY - son Président - sur la réforme des dispositifs de la Liste d'aptitude et du Comité des

Sommaire

- *Les candidats du SNPDOSS CFE-CGC aux élections des 2 au 6 novembre*
- *Point sur la réforme en cours de la liste d'aptitude et du comité des carrières -*
- *Un nouveau BSI pour les agents de direction en novembre 2020*
- *L'agenda*

carrières. Il est important de rappeler nos apports constructifs passés, en particulier, l'accès aux dossiers des candidats avant les réunions.

Sachez que ce scrutin est déterminant sur le choix de vos représentants pour demain et que notre maintien autour de la table des négociations en tant que syndicat représentatif dépend de vous.

L'année prochaine devrait aussi permettre enfin, l'ouverture du second volet de la négociation portant révision de l'accord de 2005 sur la classification et la rémunération des agents de direction.

Le SNPDOSS CFE-CGC, si vous le décidez par vos votes, sera mobilisé pour faire entendre votre voix pour entre autres, une revalorisation de vos coefficients et la révision du classement des organismes.

D'autres questions, qui semblent aujourd'hui reléguées au second plan compte tenu du contexte sanitaire et économique, requerrons également toute notre attention : la prévention de la désinsertion professionnelle, l'aide aux aidants familiaux, le télétravail, l'égalité entre les hommes et les femmes, la création de la 5^{ème} branche de l'Institution dédiée à la prévention de la perte d'autonomie, l'évolution des réseaux ainsi que les problématiques d'intégration des nouveaux collègues, autant de sujets qui restent d'actualité.

Le Président

Bertrand PICARD

I – LES CANDIDATS PRESENTES PAR LE SNPDOSS CFE-CGC AUX ELECTIONS DES 2 AU 6 NOVEMBRE



Sylvie SCOCARD

Entrée à la Sécurité sociale en 1984 après des études de droit, j'y ai fait toute ma carrière en utilisant les possibilités offertes par la promotion interne : cours des cadres administratifs en 1987, EN3S en 1992-93 (31e promotion).

Après un premier poste en URSSAF et une mobilité professionnelle et géographique qui m'a menée en CPAM, du Finistère à la Savoie, puis en Bourgogne, Normandie, Pays de la Loire et Morbihan, je suis depuis octobre 2020, DCF à l'URSSAF des Pays de la Loire.

Adhérente au SNPDOSS CFE-CGC depuis 2005 et en phase avec ses valeurs humanistes, j'en ai intégré le Bureau en 2016 avec la volonté de m'impliquer de façon collective pour aider mes pairs au quotidien dans leur vie professionnelle.

Bertrand PICARD

Diplômé de l'EN3S et de Science Po Paris, j'ai fait toute ma carrière au sein de l'Assurance Maladie. D'abord cadre à la CPAM d'Angers j'ai occupé par la suite des postes d'agent de direction et plus précisément de directeur de la CPAM de Niort puis de l'UGECAM Occitanie avant de rejoindre récemment la CNAM comme directeur de mission sur le handicap.

Mon engagement, dès 2002, au SNPDOSS CFE-CGC correspond autant à une volonté d'agir dans un cadre collectif que d'intégrer un réseau d'information complémentaire aux canaux institutionnels.



Damien AUBERT



Elève de la 36^e promotion de l'EN3S, j'ai débuté ma carrière à la CAF du Finistère puis, depuis 1999, au sein de l'Assurance Maladie, successivement fondé de pouvoir à la CPAM de Lyon, directeur du Centre de Traitement Informatique Rhône-Alpes Auvergne et enfin directeur de la CPAM de la Meuse.

À la direction des organismes, agent de direction ou cadre dirigeant, nous restons des salariés de la Sécurité sociale. Nous avons de ce fait nos propres intérêts matériels de carrière, de rémunération et de statut à défendre quand il le faut et à faire progresser dans le dialogue et la négociation avec nos employeurs, sans pour autant cesser d'être des dirigeants.

Alain Aoustet

Après des débuts professionnels dans l'enseignement puis une reprise d'études Sciences Po/ Prépa ENA, j'ai intégré l'EN3S avec la volonté de rester dans le service public. J'ai successivement exercé en Caisse primaire, assuré la direction d'un établissement médico-social puis rejoint la branche Famille où je suis directeur comptable et financier de la CAF de la Drôme.

J'ai choisi de m'engager au SNPDOSS CFE-CGC pour porter les aspirations des agents de direction, au plus près des réalités de leur métier, dans une recherche d'équilibre et sans carcan idéologique.



II – POINT SUR LA REFORME EN COURS DE LA LISTE D'APTITUDE ET DU COMITÉ DES CARRIÈRES

Par lettre du 20 juillet 2020, la Direction de la Sécurité Sociale confiait à J-L REY président de la Liste d'aptitude et du Comité des carrières, la mission de conduire une réflexion visant à :

- Simplifier et moderniser la gestion de la carrière des agents de direction,
- Décloisonner les structures et pratiques de gestion actuelles au profit de mobilités interbranches et inter-régimes ainsi qu'avec les fonctions publiques et le secteur privé,
- Repositionner l'Etat sur une fonction plus stratégique.

Dès le 25 septembre 2020, J-L Rey a choisi de mener une large concertation avec les parties intéressées (organismes nationaux, EN3S, organisations syndicales représentatives des agents de direction, associations d'ADD). Ces travaux devront s'achever en fin d'année.

A la lecture de la lettre de mission de J-L REY, on peut établir un rapprochement avec les propositions du rapport THIRIEZ de février 2020 sur la haute fonction publique et notamment celles visant à diversifier les recrutements et décloisonner les différents corps.

Le SNPDOSS CFE-CGC avait à l'époque relevé certaines propositions susceptibles de favoriser le parcours des agents de direction de la Sécurité Sociale mais restait vigilant sur la suite de ces travaux. Cela étant, nous sommes déterminés à garantir la préservation de notre statut dans le cadre des travaux de la mission J-L REY ainsi que la place des organisations syndicales.

A ce stade, on peut déjà regretter que cette mission qui semble encadrée dans un calendrier contraint mélange des objectifs qui dépassent les périmètres assignés à la Liste d'aptitude et au Comité des carrières mais renvoient plutôt à l'ouverture de négociations conventionnelles.

Au cours des premières réunions, le SNPDOSS CFE-CGC a notamment demandé que la gestion des parcours et carrières soit envisagée globalement :

- En encourageant, puis en valorisant l'expérience acquise par les collègues qui prennent le risque de sortir de leur zone de confort au travers d'engagement hors Institution (ARS par exemple) ou de mobilités à grade égal sur un poste appelant de nouvelles compétences,
- En instaurant une gestion du vivier des ADD sur le plan national et non, comme déjà expérimenté, sur un plan exclusivement régional.

Nous avons, en revanche, souligné que l'évaluation des candidats à l'inscription sur la Liste d'aptitude s'était maintenant nettement et efficacement professionnalisée.

III – UN NOUVEAU BSI POUR LES AGENTS DE DIRECTION EN NOVEMBRE 2020.

Un Baromètre Social Institutionnel en direction des agents de direction a été préparé par l'UCANSS. Il sera proposé aux organismes entre le 16 et le 27 novembre 2020. Résultats attendus le 9 décembre.

Le SNPDOSS CFE-CGC a rappelé que le BSI précédent avait été élaboré à la demande des organisations syndicales et conjointement avec elles et regretté de n'avoir pas été associé à la rédaction de celui-ci.

Objectifs de ce BSI nouvelle version :

- Avoir une vision actualisée des conditions d'exercice de la fonction et du climat social.
- Contribuer la réflexion sur les évolutions de la Liste d'aptitude et du Comité des carrières menée par J-L REY.

Afin de cerner au mieux les préoccupations actuelles des agents de direction, le SNPDOSS CFE-CGC a notamment demandé que soient abordés dans le questionnaire :

- L'avenir des branches Recouvrement et Retraite dont les Pouvoirs Publics ont engagé la réforme (rapport Gardette, réforme des retraites).
- Le parcours professionnel des sous-directeurs et directeurs adjoints qui constituent les 3/4 des agents de direction dans un contexte où le nombre de candidatures sur les postes de cadres dirigeants est modeste et en baisse (4,3 candidatures en moyenne sur les postes de directeurs et 3,8 sur les postes de DFC).
- La mesure de la mobilité effective des agents de direction au moyen d'une question sur l'ancienneté dans le poste.
- L'impact de la crise COVID, qui perdure, sur la fonction et le rôle de beaucoup d'agents de direction.

**Pour progresser sur
tous ces sujets
nous avons besoin de
vous.
Rejoignez-nous !**

IV L'AGENDA

Du 2 au 6 novembre Elections des représentants des ADD à la CPNI – Mesure de représentativité

4/11 Commission de suivi des ADD (protocole du 22 juillet 2005 sur la classification des emplois et le dispositif de rémunération)

17/11 RPN Système différentiel

24/11 RPN Aide aux aidants familiaux

26/11 Commission de suivi des ARS

15/12 Négociation salariale annuelle

Nos partenaires :



AG2R LA MONDIALE

Pour adhérer au SNPDOSS CFE-CGC : [RV sur notre site.](#)

Pour ne plus recevoir d'informations merci d'adresser un mail à : snpdoss4.cfecgc@gmail.com